



Bulletin Officiel

N°6707 Jeudi 06 Octobre 2022

www.cmf.tn

27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OPA SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SNMVT	3
DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS	10

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SONEDE INTERNATIONAL	11
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	15

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCITE CHIMIQUE ALKIMIA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2022

- ENNAKL AUTOMOBILES

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2022

- ENNAKL AUTOMOBILES

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 octobre 2022.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2022 – AC – 038

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée
sur les actions de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX initiée
par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés
MONOGROS, IFICO et EXIS**

Par décision n° 29 du 20 septembre 2022, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, et visant les actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-MONOPRIX et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1- Identité de l'initiateur :

La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Tunisia Retail Group Holding TRG SA se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La société d'intermédiation en bourse Tunisie valeurs, sis à l'Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS, détient **16 066 024 actions SNMVT**, représentant **80,45%** du capital de ladite société.

4- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA, agissant de concert avec les sociétés MONOGROS, IFICO et EXIS vise l'acquisition de **3 903 348 actions SNMVT** représentant **19,55%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

5- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **5,500 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse Tunisie Valeurs pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SNMVT.

A- METHODOLOGIE

L'évaluation des actions SNMVT a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2021 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2022-2026. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

B- METHODES D'EVALUATION RETENUES

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la Market Value Added
- Méthode des comparables boursiers
- Méthode des multiples transactionnels

D- VALORISATION DU TITRE SNMVT :

➤ Principales hypothèses de prévisions retenues

❖ Hypothèses d'exploitation

- L'ouverture de nouveaux magasins procurant une surface de vente supplémentaire de 2500 m² en 2023 et de 2800 m² par an à partir de 2024 ;
- La rénovation de magasins portant sur 4409 m² en 2022, 2300 m² en 2023 et 2400 m² à partir de 2024 ;
- Une croissance annuelle moyenne des revenus de 5,7% sur la période 2021-2026 ;
- Un taux de marge commerciale moyen de 18,48% sur la période prévisionnelle ;
- Evolution annuelle de 5,9% des charges de personnel compte tenu de l'effet des nouvelles ouvertures et des augmentations salariales ;
- Des produits financiers de 4,8MDT en moyenne, provenant de la remontée des dividendes des filiales.

❖ Hypothèses d'investissement et de financement

- Investissement totalisant près de 65MDT sur les cinq prochains exercices ;
- Mobilisation de crédits pour le financement du programme d'investissement totalisant 43MDT.

❖ Analyse de la rentabilité et de la situation financière prévisionnelles :

- La croissance du chiffre d'affaires sera portée par deux principaux moteurs (1) une amélioration des ventes à périmètre constant grâce aux efforts commerciaux en vue d'augmenter la fréquentation et rehausser le mix produit et (2) une reprise de la stratégie d'expansion du réseau avec 10.900 m² de surface de vente supplémentaire ;
- Cette stratégie permettra à la SNMVT de redresser sa marge commerciale qui atteindra 18,7% au terme de 2026 ;
- La montée en régime de l'activité accompagnée d'un meilleur contrôle des charges avec la mise en place des actions d'efficacité opérationnelle permettra à la SNMVT de doubler son EBITDA d'ici 5 ans ;
- Après quatre années déficitaires, l'année 2023 devrait marquer le retour aux bénéfices en marge de l'augmentation de l'EBITDA ;
- Grâce à l'amélioration de sa capacité bénéficiaire, la SNMVT devrait connaître une amélioration considérable de sa trésorerie d'exploitation. Cette dernière sera mise à contribution dans le programme d'investissement de l'enseigne ;
- Dans le sillage du redressement des marges de la société, les rentabilités économique et financière seront en nette amélioration à partir de 2023.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,56%	Correspond au taux actuariel des obligations de l'Etat à 10 ans échéance juillet 2032 provenant de la courbe des taux établie par Tunisie Clearing (07/09/2022)
Prime de risque	8,0%	La prime de risque retenue correspond à la médiane des primes de risque appliquées lors des introductions en Bourse ayant eu lieu sur les dernières années, majorée de 1% afin de refléter la conjoncture par laquelle passe le pays
Fonds propres au 31/12/2021	59 161	
Dette nette au 31/12/2021	60 750	
Gearing	103%	
Beta endetté	1,03	Une beta endettée de 1,03x qui a été calculé sur la base des cours historiques du titre SNMVT (152 observations).
Taux d'impôt	15%	
Coût des fonds propres	17,8%	
Coût brut de la dette	8,5%	
Coût de la dette net d'IS	7,25%	
WACC	12,47%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SNMVT :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	95 744
MVA	86 597
Comparables	119 944
Multiplés transactionnels	82 759

L'Initiateur propose un prix unitaire de **5,500 dinars l'action, soit une valorisation totale de 109 832mDT.**

7- But de l'offre :

Depuis quelques années, le groupe SNMVT connaît une dépréciation de ses performances financières et opérationnelles engendrées par le contexte socio-économique prévalant : prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix et dégradation du pouvoir d'achat.

Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire de 2020 dont les implications ont continué sur les exercices subséquents.

Au regard de la baisse de la rentabilité et de la pression continue sur la trésorerie, les actionnaires agissant de concert envisagent de mener une profonde phase de transformation stratégique qui s'appuie sur un plan d'actions opérationnel.

Ce programme, qui s'étalera sur plusieurs mois, aura un impact sur la rentabilité prévisionnelle du groupe et la structure de son portefeuille d'actifs.

L'intérêt de réaliser une OPA, selon la procédure simplifiée, serait de permettre aux actionnaires agissant de concert de mener la restructuration du groupe tout en évitant la volatilité boursière et la pression du marché sur les résultats.

8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :

➤ Politique industrielle :

Les actionnaires agissant de concert visent à accélérer la mise en place du programme de restructuration tracé pour le groupe SNMVT, et qui porte sur les principaux axes suivants :

- * Réorganiser le groupe SNMVT et se désengager de certains actifs immobiliers afin d'augmenter la rentabilité économique du groupe ;
- * Avancer sur de nombreux chantiers opérationnels et commerciaux identifiés afin de redresser les marges ;
- * Améliorer la gestion opérationnelle du groupe par la rationalisation des dépenses et une meilleure allocation des ressources du groupe.

➤ Politique financière :

Le désengagement de certains actifs immobiliers devrait permettre de mobiliser des fonds pour financer en partie le plan de développement du groupe.

➤ Politique sociale :

Les actionnaires agissant de concert s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :

L'initiateur de l'offre agit de concert, entre autres, avec la société EXIS qui est l'actionnaire de référence de la société visée.

10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA simplifiée est valable du **vendredi 23 septembre 2022** au **lundi 24 octobre 2022 inclus**. La cotation en bourse des actions SNMVT sera reprise à partir du **vendredi 23 septembre**.

11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :

A- TRANSMISSION DES ORDRES :

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SNMVT, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **lundi 24 octobre 2022**.

B- DECLARATION DES RESULTATS :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

C- MODALITES DE REGLEMENT-LIVRAISON :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

D- COTATION EN BOURSE :

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Tunisia Retail Group Holding TRG SA viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SNMVT, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

II- Note d'information produite par la société visée :**1- Responsable de la note d'information :**

M. Seifeddine BEN JEMIA : Directeur Général de « Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT- »

2- Renseignements relatifs à la société visée :**A-RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

Dénomination de la société Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk 2014 Mégrine Riadh

Téléphone : 71 432 599

Fax : 71 434 750

Forme juridique : Société anonyme

Législation de l'émetteur : La société SNMVT est régie par le droit commun

Date de constitution : 16/08/1933

Durée : 99 ans

Nationalité : Tunisienne

Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises : 0001110K

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social (article 3 des statuts):

La société a pour objet :

- Le commerce de détail de toutes marchandises et de tout produit sans restriction ni réserve, particulièrement l'exploitation de tout fonds ou raison de commerce ou magasin dont la société deviendra propriétaire ou gérant de quelque manière que ce soit,
- L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation ou la vente, la prise à bail ou la location de tous locaux, terrains ou immeubles ainsi que tous les biens mobiliers nécessaires à l'objet de la société, toutes opérations immobilières sous la forme précitée ou sous forme des participations de caution, de garantie et d'opérations financières s'y rapportant.
- L'acquisition, l'obtention et l'exploitation ou la vente de toutes marques de fabrique et de tous procédés de fabrication ainsi que tout brevet d'invention ou licences se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, ou de nature à les favoriser, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports commandités, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou autre.

b- Administration, direction et contrôle :➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat ⁽¹⁾
M. Nabil CHETTAOUI	Président	Lui-même	2021-2023
M. Mohamed Ali MABROUK	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Mohsen ZRELLI	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Stéphane MAQUAIRE	Membre	Lui-même	2021-2023
M. Elyes JOUINI	Membre	Lui-même	2021-2023
La Société Exis	Membre	M.Mohamed YOUSFI	2021-2023

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 22/05/2021

➤ **Direction :**

M^r Seifeddine BEN JEMIA : Directeur Général de la SNMVT à partir du 1er juin 2020 pour une période de 3 ans. Cette nomination a été décidée par le Conseil d'Administration du 29/05/2020.

➤ **Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z KPMG Tunisie représenté par Madame Kalthoum BOUGERRA, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	6, Rue du Riyal – Immeuble KPMG – Les Berges du Lac, 1053 Tunis - Tunisie	2022-2024 ⁽²⁾
	Tél : +216 71 194 344	
	Fax : +216 71 194 320	
	E-mail : fmbz@kpmg.com	
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Walid BEN SALAH, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024 ⁽²⁾
	Tél : +216 70 728 450	
	Fax : +216 70 728 405	
	E-mail : administration@finor.com.tn	

(2) AGO du 12/05/2022

c- Renseignements concernant le capital :

- **Le nombre total des droits de vote** : 19 969 372
- **Le nombre total des titres** : 19 969 372
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 22 août 2022** : 1684 actionnaires
- **Structure du capital de la SNMVT au 22 août 2022 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur	16 066 024	32 132 048	80,45%	16 066 024	80,45%
TRG	10 000	20 000	0,05%	10 000	0,05%
EXIS	15 324 132	30 648 264	76,74%	15 324 132	76,74%
MONOGROS	377 617	755 234	1,89%	377 617	1,89%
IFICO	354 275	708 550	1,77%	354 275	1,77%
Autres	3 903 348	7 806 696	19,55%	3 903 348	19,55%
Total	19 969 372	39 938 744	100,00%	19 969 372	100,00%

d- Situation financière de la société :

- Etats financiers individuels de la société SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers consolidés du Groupe SNMVT arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n°6599 du 06 mai 2022.

- Etats financiers intermédiaires de la société SNMVT arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6682 du jeudi 1^{er} septembre 2022.

-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :

Dénomination	Siège social
Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
STONE HEART	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société de Développement Agricole et de Matières Transformées de Monoprix -MMT-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société Générale des Supermarchés Touta - SGS-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
MONOGROS	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Société l'Immobilière de Monoprix - SIM-	1, rue Larbi Zarrouk - 2014 Megrine - Tunis
Tunisian Shopping Spaces -TSS-	72 bis, rue des minéraux - 8603 Charguia 1 - Tunis

- Principes de consolidation appliqués :

(Cf les notes n° 2, 3 et 4 aux états financiers consolidés)

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 pour tout placement sollicité après le 31/08/2022.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SONEDE INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 50 000 actions
de nominal 20 Dinars entièrement libérées
Siège social : Colisée Saula Esc B , 3 ème étage, El Manar II - Tunis 2092 -
Identifiant unique : 1119736 V
Téléphone : (+216) 71.875.860/ **Fax :** (+216) 71.875.850

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SONEDE INTERNATIONAL de 1 000 000 dinars à 3 000 000 dinars

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SONEDE INTERNATIONAL réunie le 28/01/2022 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 2.000.000 DT pour le porter de 1.000.000 DT à 3.000.000 DT par l'émission de 100.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, au pair, soit au prix de 20 DT l'action, à libérer de moitié lors de la souscription.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée de :

1. redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
2. limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions réellement effectuées à condition que celles-ci atteignent les trois-quarts (3/4) au moins du montant de l'augmentation du capital proposée.

But de l'émission

L'augmentation du capital a pour but :

- de consolider les fonds propres de la société permettant à celle-ci de participer aux appels d'offres internationaux qui exigent en général à ce que les soumissionnaires disposent de fonds propres supérieurs à cinq cent (500.000) mille euros ;
- d'assurer la participation de SONEDE INTERNATIONAL dans le capital social de la société SBA des Eaux à constituer dans le cadre du projet Bénin ;
- de se conformer aux exigences des termes de l'appel d'offres du projet Bénin se rapportant à la participation de SONEDE INTERNATIONAL en sa qualité de chef de file du consortium déclaré adjudicataire au capital de SBA des Eaux.

Caractéristiques de l'opération

- Montant de l'augmentation du capital : 2.000.000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 100.000 actions
- Valeur nominale de l'action : Vingt (20) dinars
- Prix d'émission : Vingt (20) dinars
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative
- Parité : deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles seront émises à un prix d'émission de 20 DT égal à la valeur nominale à souscrire en numéraire et à libérer de moitié à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : la souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SONEDE INTERNATIONAL ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 100.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (01) action ancienne et ce, du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus. (*)

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **03/10/2022** au **07/10/2022** inclus.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions réalisées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 75.000 actions).

(*) Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués au siège de la société SONEDE INTERNATIONAL sis à Colisée Saula Esc B, 3^{ème} étage - El Manar II - Tunis 2092.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10DT représentant la moitié de la valeur nominale de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible réservé à l'augmentation du capital de la société SONEDE INTERNATIONAL: STB Agence El Manar N° 10209077108755578815.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au siège de la société dans un délai ne dépassant pas les dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **07/10/2022**.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par la Société Émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 50.000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du 01/01/2022 à hauteur de leur libération, soit la moitié.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables sur le marché hors cote.

Régime fiscal applicable

Droit commun.

Marché des titres

Les actions de la société SONEDE INTERNATIONAL sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en Bourse des actions anciennes

Les cinquante mille (50.000) actions anciennes composant le capital actuel de la société SONEDE INTERNATIONAL seront négociées à partir du **13/09/2022**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 100 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées de moitié seront négociables en Bourse, à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations du capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **13/09/2022** au **27/09/2022** inclus.

Il est à préciser qu'aucune séance de régulation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par Tunisie Clearing. Les droits de souscription ne seront pas pris en charge par Tunisie Clearing. A cet effet, Tunisie Clearing n'assurera pas les règlements / livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**22-1083** en date du **29/08/2022**, est mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la SONEDE INTERNATIONAL (Colisée Saula Esc –B 3 ème étage El Manar II Tunis 2092) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2022.

(*) Les Actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **27/09/2022** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV ****	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	104,394	108,342	108,358
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	149,409	149,433
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	124,318	124,337
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	134,545	134,568
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	129,852	129,872
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	130,478	130,502
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	124,663	124,681
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	50,188	50,195
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	36,323	36,329
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	123,662	123,682
11	BTK SICAV ***	BTK CONSEIL	16/10/00	104,652	109,073	109,090
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	19,216	19,219
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	133,121	133,137
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,250	1,250
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	130,184	130,200
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,632	12,634
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	184,068	184,099
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,501	12,502
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	104,670	104,687
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	107,219	107,238
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	15,006	15,009
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	2,031	2,041
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	67,832	67,839
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	143,067	142,991
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	110,843	110,889
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	115,974	115,991
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	153,484	152,740
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	574,406	572,387
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	148,562	148,380
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	192,262	191,675
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	105,941	105,485
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	137,009	136,957
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	175,737	175,061
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	155,611	155,077
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	24,218	24,124
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	98,193	97,966
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,021	1,019
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,031	1,027
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 242,121	2 362,859	2 374,502
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	151,193	152,434
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	241,448	245,391
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	3,101	3,073
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,785	2,767
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	64,876	63,154
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,372	1,374
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,295	1,288
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,301	1,288
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	106,676	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	1 187,879	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	14,771	15,077
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	11,423	11,502
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	14,434	14,693
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	96,237	95,983
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,312	1,302

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de naissance	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	109,333	109,346	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	100,648	100,661	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	106,861	106,878	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,079	104,313	104,331	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,086	105,929	105,947	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	109,883	109,347	109,364	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	105,597	105,615	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	102,749	102,766	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	101,256	101,256	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	106,458	106,475	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	108,176	108,195	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	106,026	105,811	105,827	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	104,591	104,603	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	104,758	104,774	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	103,273	103,289	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,819	106,828	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	103,759	103,775	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	102,094	102,104	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	107,582	107,071	107,086	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	102,660	102,675	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	110,931	110,946	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,205	105,285	105,299	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	109,044	109,061	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,053	109,598	109,747	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	65,403	65,473	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	110,366	110,431	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,936	17,931	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	310,403	308,878	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 272,799	2 205,561	2 205,792	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,374	70,775	70,787	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	55,762	55,852	55,858	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,428	108,435	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,575	11,589	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,804	15,694	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	15,964	17,598	17,514	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,003	15,211	15,149	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	107,494	107,336	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	89,716	89,472	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	94,555	94,199	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	105,104	105,205	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	103,265	102,971	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	11,290	11,107	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	104,175	104,302	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	153,044	155,337	154,879	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	108,074	106,467	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	118,376	121,686	122,455	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	119,753	133,163	135,209	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	186,219	199,307	201,237	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	183,082	184,726	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	177,243	179,260	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	24,682	25,016	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	153,032	153,291	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	162,217	160,526	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	23/05/22	158,585	5 414,197	5 164,428	5 146,819	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	89,960	97,804	96,969	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 878,174	4 888,378	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,790	10,893	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	168,487	171,759	172,240	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	10 967,515	11 544,708	11 582,537	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 318,487	10 283,374	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	127,493	127,048	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

**** La Valeur Liquidative de TUNISIE SICAV A été divisée par deux depuis le 02/08/2022

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

99.Zitouna Takaful

Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,
1^{er} étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-

71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

La Société Chimique ALKIMIA

Siège social : 11, Rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 septembre 2022, la Société ALKIMIA publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1-Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires ratifient le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect du mode et du délai de convocation

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2021.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du Groupe ALKIMIA arrêtés au 31.12.2021.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2021 à 144 000 DT et la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit à 48 000 DT.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

* Résultat net de l'exercice 2021 (44 818 067,286 DT),

comme suit:

* Amortissements différés (3 373 230,261 DT)

* Report à nouveau..... (41 444 837,025 DT)

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

HUITIEME RESOLUTION :

Les actionnaires constatent que le mandat des Cabinets AMC-ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C), co-commissaires aux comptes de la Société, expire avec la tenue de la présente Assemblée, décident de nommer les cabinets :

- G S AUDIT & ADVISORY et
- AUDITING, ADVISORY ASSISTANCE & ACCOUNTING "4A"

En tant que co-commissaires aux comptes pour un mandat de trois exercices commençant en 2022 et expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2024.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

Cette résolution soumise au vote a été approuvée à l'unanimité des actionnaires présents.

2. Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS (DT)	2021	2020	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (DT)	2021	2020
Actifs non courants	81 480 023	80 715 617	Capitaux propres	(87 271 958)	(42 400 054)
Immobilisations incorporelles brutes	1 777 652	1 777 652	Capital social	19 472 530	19 472 530
Amortissements Im. Incorp.	(1 777 652)	(1 753 343)	Réserves	39 727 253	39 727 253
Immobilisations incorporelles nettes	0	24 309	Autres capitaux propres	173 816	227 653
Immobilisations corporelles brutes	120 986 452	116 843 242	Amortissements différés	(18 946 452)	(15 573 222)
Amortissements Im. Corp.	(76 757 675)	(73 408 754)	Résultats reportés	(127 699 105)	(86 254 268)
Immobilisations corporelles nettes	44 228 777	43 434 488			
Immobilisations financières	46 982 114	46 987 688	Passifs non courants	23 697 081	23 926 827
Provisions	(9 730 868)	(9 730 868)	Emprunt	19758754	20 444 484
Immobilisations financières nettes	37 251 246	37 256 820	Provisions	3 938 327	3 482 343
Actifs courants	84 150 707	69 320 880	Passifs courants	229 205 607	168 509 725
Stocks	20 326758	20 475 092	Fournisseurs et comptes rattachés	149533877	121 400 922
Clients et comptes rattachés	38 432 280	29 557 347	Autres passifs courants	51252018	35 781 946
Autres actifs courants	18674685	17 279 616	Autres passifs financiers	28419712	11 326 858
Autres actifs financiers	45 891	181 885			
Liquidités et équivalents de liquidités	6 671 093	1 826 940			
Total	165 630 730	150 036 497		165 630 730	150 036 497

3. L'état d'évolution des capitaux propres

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserves générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat	Total
								de l'exercice	
Solde au 31.12.2021	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	173 816,560	-86 254 268,795	-15 573 221,793	-44 818 067,286	-87 271 958,314
Affectation résultat 2021							0,000		
Dividendes							0,000		
Réserves générales							0,000		0,000
Amortissement différés							-3 373 230,261	3 373 230,261	
Résultat reporté						-41 444 837,025	0,000	41 444 837,025	0,000
Solde au 31.12.2021	19 472 530,000	1 947 253,000	36 630 000,000	1 150 000,000	173 816,560	-127 699 105,820	-18 946 452,054	0,000	-87 271 958,314

4. La liste des membres du conseil d'administration

Membres du Conseil	Représenté par	Activité professionnelle	Expiration du mandat
Ali MHIRI(Président)		PDG ALKIMIA	Jusqu'à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023
Groupe Chimique Tunisien	Moez EL HADDAD	Secrétaire Général du GCT	
	Ali HMIDI	Directeur Central des achats du GCT	
	Abdelhafidh BEN OTHMAN	Directeur Central au GCT	
	Helmi ELGHALI	Directeur Central au GCT	
IMER	Taoufik DOGHRI	Directeur Général	
	Mourad DOGHRI	Directeur STEC / GRANUPHOS	
	Driss DOGHRI	Gérant IMER	
Groupe DRISS	Hichem DRISS	PDG STE MARHABA INTERNATIONAL	
	Fatma BELKHIRIA DRISS	Directeur au Groupe DRISS	
Groupe CARTE	Hassine DOGHRI	PDG CARTE	

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES SELON LES NORMES IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30 Juin 2022 élaborés conformément aux normes IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : la société Les commissaires aux comptes associés MTBF-PWC représentée par Mr Mohamed Lassaad BORJI et la société Expert Partners représentée par Mr Salah MEZIOU.

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2022	31/12/2021
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 866 996	1 427 646
Immobilisations corporelles	A1	56 908 761	58 281 907
Immeubles de placement	A2	7 065 122	7 071 689
Droits d'utilisation	A3	412 165	423 941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	63 557 845	63 095 736
Actifs financiers au coût amorti	A5	1 948 238	2 165 775
Titres de participation dans les filiales	A6	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	2 758 055	2 929 136
Actifs non courants		142 766 432	143 645 080
Stocks	A7	81 541 255	78 705 605
Créances clients	A8	72 731 086	62 973 690
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A9	1 050 973	639 557
Autres actifs courants	A10	21 555 438	6 434 960
Liquidités et équivalents de liquidités	A11	9 681 894	13 575 655
Actifs courants		186 560 646	162 329 467
Total des actifs		329 327 078	305 974 547

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	30/06/2022	31/12/2021
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		103 012 261	95 187 120
Résultat de l'exercice		19 628 974	26 982 341
Total des capitaux propres	C1	152 641 235	152 169 461
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 831 960	4 237 808
Obligation locative	P1	493 180	489 541
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	315 109	334 325
Autres passifs non courants		994 969	-
Provisions pour risques et charges	P3	5 266 656	7 906 987
Passifs non courants		10 901 874	12 968 661
Dettes fournisseurs	P5	125 112 405	100 571 950
Autres passifs courants	P6	7 483 715	6 675 738
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	40 148	19 277
Passif d'impôt courant	P4	5 623 543	1 367 797
Emprunts et dettes financières	P1	25 202 069	30 855 116
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 322 089	1 346 547
Passifs courants		165 783 969	140 836 425
Total passifs		176 685 843	153 805 086
Total des capitaux propres et passifs		329 327 078	305 974 547

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Note</i>	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>
<u>Activités poursuivies</u>			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	224 705 444	274 171 437
Coûts des ventes	R-2	(178 359 332)	(231 305 130)
Marge brute		46 346 112	42 866 307
Autres gains	R-3	3 366 091	557 149
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(9 407 294)	(8 583 686)
Charges administratives	R-5	(12 186 594)	(10 562 889)
Autres pertes	R-6	(5 733 751)	(3 143 544)
Résultat opérationnel		22 384 564	21 133 337
Produits financiers	R-7	8 854 088	10 034 720
Charges financières	R-8	(2 880 421)	(3 723 671)
Résultat financier net		5 973 667	6 311 049
Résultat avant impôt		28 358 231	27 444 386
Charge d'impôt sur le résultat		(8 729 257)	(7 697 498)
Résultat après impôt des activités poursuivies		19 628 974	19 746 888
Résultat net de la période		19 628 974	19 746 888
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,654</i>	<i>0,658</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,654</i>	<i>0,658</i>
<u>Autres éléments du résultat global</u>			
Instrument financiers à la juste valeur par le biais des AERG		338 447	(170 740)
Ecart actuariel	P2	4 353	(24 330)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		342 800	(195 070)
Résultat global de la période		19 971 774	19 551 818
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>0,666</i>	<i>0,652</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>0,666</i>	<i>0,652</i>

ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	28 358 231	27 444 386
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	2 720 940	2 039 913
Indemnité de départ à la retraite	8 456	38 930
Dotations aux provisions	1 483 667	1 220 434
Reprise sur provision	(2 797 178)	(12 066)
Charge d'impôt	(8 729 257)	(7 697 498)
Variation de l'impôt différé	44 971	(345 747)
Variation de l'impôt courant	4 255 746	1 041 956
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	975 542	2 630 398
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	-	49 655
Plus-value sur cession d'immobilisations financières	-	(101 673)
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(2 835 650)	(17 130 642)
Variation des créances clients	(11 131 800)	(38 656 092)
Variation des autres actifs courants	(15 229 742)	(8 497 170)
Variation des dettes fournisseurs	24 540 455	31 673 750
Variation des autres passifs	1 802 946	(1 567 158)
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités d'exploitation	23 467 327	(7 868 624)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(1 772 796)	(1 579 065)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	-	72 503
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	-	6 071 673
Encaissements/Décassements provenant des prêts & cautionnements	(29 397)	(137 114)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 802 193)	4 427 997
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassements sur emprunts	(3 074 578)	(2 857 259)
Encaissements (décassements) sur crédits de gestion et billets à ordre	(2 984 317)	7 054 800
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(25 558 895)	(15 302 459)
Variation de la trésorerie	(3 893 761)	(18 743 086)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 575 655	29 590 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	9 681 894	10 847 243

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En Dinars Tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat global		-	-	(195 069)	-	(195 069)
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 746 888	19 746 888
Situation au 30/06/2021		30 000 000	92 669 766	(1 864 865)	19 746 888	140 551 789
Situation au 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat global	C1	-	-	342 800	-	342 800
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	19 628 974	19 628 974
Situation 30/06/2022		30 000 000	100 152 107	2 860 154	19 628 974	152 641 235

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme du premier semestre de l'année 2022, le chiffre d'affaires a enregistré une régression de 18,04% par rapport à la même période de l'année 2021 passant de 274.171.437 DT à 224.705.444 DT au 30 juin 2022. Cette baisse est justifiée par des problèmes d'approvisionnement et de logistique en raison de la pénurie mondiale de composants automobiles et notamment des semi-conducteurs. Cette pénurie a eu pour conséquence directe un ralentissement des chaînes de production et une augmentation substantielle des coûts de transport.
- Les investissements réalisés durant le 1^{er} semestre de 2022 se sont élevés à 1.772.797 DT contre 1.546.544 DT à la même période de l'année 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016.
Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.
Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1.547.729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902.983 DT.
Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1.397.035 DT.
Au 30 juin 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3.113.844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1.547.729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1.397.035 DT, soit un total de 2.944.764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers individuels intermédiaires de la société ont été élaborés conformément aux normes, amendements et interprétations IFRS applicables à la date de clôture.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Évolution en 2022 du référentiel comptable applicable

(a) Normes, amendements, interprétations dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique :

- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de la société.

(b) Normes, amendements, interprétations dont l'application est obligatoire après le 1^{er} janvier 2022

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par anticipation par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;

Les impacts de ces textes sur les états financiers de la société sont en cours d'évaluation.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

Logiciels	33,33%	Constructions	3,75%
Matériel informatique	33,33%	Showroom	5%
Equipements de bureaux	10% et 15%	Matériels et outillages	10%
Agencements et aménagements	10%	Matériels de transport de fonction	12,50%
Matériels de transport de service	20%		

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test de dépréciation selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas de dépréciation ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier.

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent à partir de 2022.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (DBO), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariels »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	56 044 190	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 513 655
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 322 089
31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 346 547

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - i. Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;

- ii. Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants :

- i. la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii. l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii. l'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv. les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de la société l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances clients	72 731 086	62 973 690
Autres actifs courants ¹	17 216 500	5 141 127
Liquidités et équivalents de liquidités	9 681 894	13 575 655
Prêts au personnel	2 272 139	2 176 764
Dépôts et cautionnements	747 066	830 922
Avances au personnel	250 012	224 499
Total des actifs financiers au coût amorti	102 898 697	84 922 657
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 557 845	63 095 736
Total des actifs financiers	63 557 845	63 095 736

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 034 029	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	132 472 870	107 187 688
Total des passifs financiers au coût amorti	161 506 899	142 280 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 322 089	1 346 547
Total des passifs financiers	163 828 988	143 627 159

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,25	3,282	(0,032)	(0,98%)

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	- 0,98% par rapport au 30/06/2022	(1 113 011)
EUR/TND	+ 0,98% par rapport au 30/06/2022	1 113 011

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme. Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 juin 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 28.178 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions

nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

30 juin 2022	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	72 032 896	698 190	4 037 473	76 768 559
Total	72 032 896	698 190	4 037 473	76 768 559

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation ¹	30 juin 2022	31 décembre 2021
B	443 009	185 304
B-	27 605	19 094
B2	3 092 541	7 855 966
Ba2	900 246	2 765 170
BB+	2 551 948	2 327 670
Non notées	(848 181)	(190 265)
Total	6 167 168	12 962 939

¹ La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

30 juin 2022	jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	3 176 851	897 370	4 586 560	-
Billets à ordre	8 976 586	-	-	-
Effets escomptés et non échus	12 632 125	-	-	-
Total	24 785 562	897 370	4 586 560	-

¹ échéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 034 029	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers	132 472 870	107 187 688
Liquidités et équivalents de liquidités	(9 681 894)	(13 575 655)
Dettes nettes	151 825 005	128 704 957
Total capitaux propres	152 641 235	152 169 461
Total capital	304 466 240	280 874 418
Gearing ratio	50%	46%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En Dinars Tunisiens)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours corporels	En cours incorporels	Total
VALEURS BRUTES											
1^{er} janvier 2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	825 212	690 830	92 362 068
Acquisitions	43 878	-	442	395 735	613 616	54 553	428 828	1 270 008	913 910	643 679	4 364 649
Cessions	-	-	-	-	(270 248)	(2 122)	-	-	-	-	(272 370)
Reclassifications	47 252	-	774 299	(202)	-	(6 827)	202	314 550	(1 129 274)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	(368 799)	-	(644 660)	(6 122)	(8 281)	-	-	(1 027 862)
31 décembre 2021	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	609 848	1 334 509	95 426 485
1^{er} janvier 2022	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	609 848	1 334 509	95 426 485
Acquisitions	50 123	-	331	80 673	-	75 436	15 802	46 153	1 092 447	411 832	1 772 797
Reclassifications	-	-	-	(1 582)	-	1 582	-	-	-	-	-
30 juin 2022	2 758 422	9 648 736	45 779 069	2 026 456	4 153 225	1 645 062	8 253 349	19 486 327	1 702 295	1 746 341	97 199 282

(En Dinars Tunisiens)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES											
1^{er} janvier 2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	-	-	(32 336 703)
Dotation de l'exercice	(46 703)	-	(1 597 445)	(162 449)	(358 214)	(172 174)	(613 750)	(1 539 987)	-	-	(4 490 722)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	42 440	-	-	-	-	42 440
Cessions	-	-	-	-	138 595	1 308	-	-	-	-	139 903
Mise en rebut	-	-	-	366 347	-	549 815	3 707	8 281	-	-	928 150
Autres mouvements	-	-	-	173	-	8 548	54	(8 775)	-	-	-
31 décembre 2021	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	-	-	(35 716 932)
1^{er} janvier 2022	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	-	-	(35 716 932)
Dotation de l'exercice	(22 605)	-	(1 055 225)	(104 048)	(247 291)	(58 617)	(328 604)	(890 203)	-	-	(2 706 593)
30 juin 2022	(2 637 767)	-	(13 275 485)	(1 498 156)	(2 079 492)	(1 065 463)	(5 902 274)	(11 964 888)	-	-	(38 423 525)
VALEURS NETTES COMPTABLES											
31 décembre 2021	93 137	9 648 736	33 558 478	553 257	2 321 024	561 198	2 663 877	8 365 489	609 848	1 334 509	59 709 553
30 juin 2022	120 655	9 648 736	32 503 584	528 300	2 073 733	579 599	2 351 075	7 521 439	1 702 295	1 746 341	58 775 757

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2022 à 7.065.122 DT contre 7.071.689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(127 364)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 065 122	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2022 à 412.165 DT contre 423.941 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de période	423 941	447 493
Amortissement de la période	(11 776)	(23 552)
Fin de période	412 165	423 941

A4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2022 à 63.557.845 DT contre 63.095.736 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Amen Bank	50 363 648	50 846 887
Fonds gérés SICAR	7 513 655	7 395 053
ATL	5 680 542	4 853 796
Total	63 557 845	63 095 736

A5. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.948.238 DT contre 2.165.775 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 421 657	1 712 185
Dépôt et cautionnements	747 066	830 922
Sous-total	2 168 723	2 543 107
Provisions sur les cautionnements	(220 485)	(377 332)
Total	1 948 238	2 165 775

A.6. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 30 juin 2022 à 8.249.250 DT et n'ont pas connu de variation depuis le 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations ¹	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.7. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2022 à 81.541.255 DT contre 78.705.605 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	32 646 111	33 250 286
Volkswagen	13 101 111	31 010 204
Audi	12 664 476	744 277
SEAT	8 371 396	4 957 165
Pièces de rechange	4 755 882	-
Škoda	4 487 443	5 674 364
Volkswagen Utilitaires	3 444 789	929 376
Renault Trucks	1 394 106	-
Stock véhicules d'occasion	619 025	447 060
MAN	214 281	214 281
Porsche	162 767	1 784 175
Stock de carburants et lubrifiants	8 901	23 450
Sous-total	81 870 288	79 034 638
Provision pour dépréciation stocks	(329 033)	(329 033)
Total	81 541 255	78 705 605

A.8. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 72.731.086 DT contre 62.973.690 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Clients ordinaires	27 620 344	9 926 910
Effets à recevoir	32 317 842	27 115 801
Effets escomptés non échus	12 632 125	24 593 028
Chèques à l'encaissement	2 229 547	1 675 366
Clients douteux	979 831	1 310 539
Clients travaux en cours	853 187	810 497
Effets et chèques impayés	135 683	204 618
Sous-total	76 768 559	65 636 759
Provisions sur les clients	(4 037 473)	(2 663 069)
Total	72 731 086	62 973 690

A9. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 1.050.973 DT contre 639.557 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Avances au personnel	250 012	224 499
Prêts au personnel (CT)	850 482	464 579
Sous-total	1 100 494	689 078
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 050 973	639 557

A10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 21.555.438 DT contre 6.434.960 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Etats impôts et taxes	7 839 801	1 999 545
Fournisseurs, avances et acomptes	4 485 882	1 845 107
Produits à recevoir	6 719 821	2 568 246
Débiteurs divers	2 656 878	541 254
Charges constatées d'avance	1 168 626	655 032
Débours sur cartes grises	-	32 082
Sous-total	22 871 008	7 641 266
Provisions sur les autres actifs courants	(1 315 570)	(1 206 306)
Total	21 555 438	6 434 960

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.681 .894 DT contre 13.575.655 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Banques créditrices	6 167 168	12 962 939
Placements SICAV	1 934 194	-
Régie d'avance et accreditifs	1 296 055	110 506
Effets à l'encaissement	252 353	475 630
Caisses	32 124	26 580
Total	9 681 894	13 575 655

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	30/06/2022
Solde au 31 décembre 2021	2 517 354
Gain actuariel	6 801
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	462 110
Impôts différés sur les AERG	(126 111)
Solde au 30 juin 2022	2 860 154

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et obligations locatives s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.527.209 DT contre 35.582.465 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(2 705 151)	-	-	2 801 468
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 237 808		(405 848)	-	3 831 960
Courant	755 469	(369 427)	405 848	-	791 890
Obligations locatives					
Non-courant	489 541	-	-	3 639	493 180
Billets à ordre					
Courant	-	-	-	8 976 586	8 976 586
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	12 632 125	12 632 125
Total courant	30 855 116	(27 667 606)	405 848	21 608 711	25 202 069
Total Non-courant	4 727 349	-	(405 848)	3 639	4 325 140

- i. Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.034.029 DT contre 35.092.924 DT au 31 décembre 2021.
- ii. Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location s'élèvent au 30 juin 2022 à 493.180 DT contre 489.541 DT au 31 décembre 2021.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2022 à 355.257 DT contre 353.602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	353 602	711 475
Coût des services rendus	11 073	63 322
Charges financières	16 660	68 608
Gain / perte actuarielle (OCI)	(6 801)	(462 767)
Remboursement	(19 277)	(27 036)
Fin de l'exercice	355 257	353 602

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.266.656 DT contre 7.906.987 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	5 266 656	7 906 987
Total	5 266 656	7 906 987

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.758.055 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2022
Provision pour départ à la retraite	127 892
Provision pour litiges	609 455
Moins-value sur titres	2 845 362
Pertes de change latentes	351 780
Instruments de couverture	835 952
Contrats de location	29 165
Provisions sur les stocks et cautions	197 827
Total des actifs d'impôts différés	4 997 433
Gains de change latents	(1 162 456)
Produits à recevoir	(43 953)
Amortissements différés	(1 032 969)
Total des passifs d'impôts différés	(2 239 378)

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 30 juin 2022 à 8.729.257 DT et se détaille comme suit :

En DT	2022
Impôt exigible	8 684 286
Impôt différé	44 971
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	8 729 257

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2022
Résultat avant impôt	28 358 231
Taux d'IS applicable à la société	36%
Charge d'impôt théorique	10 208 963
Charge d'impôt exigible	8 684 286
Impôt différé	44 971
Charge d'impôt comptabilisée	8 729 257
Différence	(1 479 706)
Différence expliquée par :	
Provisions non déductibles	1 739 620
Reprises de provisions non imposables	(2 710 403)
Produits non imposables	(6 206 043)
Autres charges et pertes non déductibles	5 697 120
Total	(1 479 706)

Incertitudes liées au calcul de l'impôt exigible

Dans la détermination de la charge d'impôt exigible, la direction effectue des jugements en faisant appel à l'avis des spécialistes et consultants fiscaux. L'administration fiscale pourrait prendre des positions parfois différentes des positions arrêtées par la direction. A cet effet, la société estime la probabilité d'occurrence et les montants éventuels sujets à ces différends probables avec l'administration fiscale et constate éventuellement des provisions pour risques et charges selon la méthode du scénario le plus attendu.

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	1 367 797
Charge d'impôt exigible de 2022	8 684 286
Paielements d'impôts en 2022	(4 428 540)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2022	5 623 543

Le tableau des mouvements des impôts différés au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2022
Provision pour départ à la retraite	127 297	3 042	(2 447)	127 892
Provision pour litiges	743 616	(134 161)	-	609 455
Moins-value sur titres	2 969 025	-	(123 663)	2 845 362
Pertes de change latentes	385 330	(33 550)	-	351 780
Gains de change latents	(960 324)	(202 132)	-	(1 162 456)
Produits à recevoir	(38 389)	(5 564)	-	(43 953)
Instruments de couverture	484 757	351 195	-	835 952
Amortissements différés	(1 060 084)	27 115	-	(1 032 969)
Provisions sur les stocks et cautions	254 292	(56 465)	-	197 827
Contrats de location	23 616	5 549	-	29 165
Total	2 929 136	(44 971)	(126 110)	2 758 055

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2022 à 125.112.405 DT contre 100.571.950 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	74 067 105	60 841 273
Fournisseurs locaux	18 036 140	5 833 164
Fournisseurs, retenues de garantie	363 049	375 433
Fournisseurs, effets à payer	-	30 857
Fournisseurs, factures non parvenues	32 646 111	33 491 223
Total	125 112 405	100 571 950

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 7.483.715 DT contre 6.675.738 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Charges à payer	3 819 763	3 597 216
CNSS	1 292 919	1 209 264
Provisions pour congés payés	531 397	736 257
Etats impôts et taxes	873 614	834 661
Assurance groupe	417 051	229 098
Débours sur douanes	21 059	-
Débours sur cartes grises	363 204	-
Produits constatés d'avances	123 250	60 000
Créditeurs divers	4 000	5 242
Dépôts et cautionnement	37 458	4 000
Total	7 483 715	6 675 738

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.322.089 DT contre 1.346.547 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Instruments de couverture passif	2 322 089	1 346 547
Total	2 322 089	1 346 547

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 224.705.444 DT contre 274.171.437 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de véhicules neufs	211 177 953	260 735 152
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	7 996 802	7 640 037
Ventes de véhicules d'occasion	3 952 380	3 986 563
Ventes de travaux atelier	1 453 122	1 576 618
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	97 968	156 955
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 871	67 374
Ventes de carburants	8 348	8 738
Total	224 705 444	274 171 437

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2022 à 178.359.332 DT contre 231.305.130 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Coût des véhicules neufs vendus	165 696 211	220 542 394
Coût des véhicules d'occasion vendus	3 880 605	2 127 817
Coût des pièces de rechange vendues	7 504 688	7 116 288
Achats de lubrifiants	277 344	337 685
Achats atelier	100 891	117 553
Achats des accessoires	52 995	227 367
Charges personnel direct	755 175	759 933
Travaux extérieurs	91 423	76 093
Total	178 359 332	231 305 130

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2022 à 3.366.091 DT contre 557.149 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Reprise sur les provisions pour risques et charges	2 640 331	-
Location	349 458	336 000
Ristournes TFP	174 119	60 489
Reprise de provisions sur cautions	156 847	-
Produits non récurrents	42 035	46 954
Autres services	3 301	93 271
Reprise sur provision stock (véhicules neufs)	-	12 066
Profits sur cessions d'immobilisations	-	8 369
Total	3 366 091	557 149

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.407.294 DT contre 8.583.686 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	6 070 485	5 740 348
Autres frais sur ventes	1 641 263	1 636 459
Publicité et insertion	840 715	704 428
Frais de déplacements	429 883	159 906
Location diverses	162 968	72 693
Cadeaux, réceptions et restaurations	111 503	37 634
Honoraires	55 303	130 503
Consommable	83 117	101 715
Impôts et taxes	12 057	-
Total	9 407 294	8 583 686

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2022 à 12.186.594 DT contre 10.562.889 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	3 684 141	3 436 985
Dotations aux amortissements	2 720 940	2 039 913
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	32 871
Frais bancaires	2 144 501	936 484
Impôts et taxes	681 105	908 563
Honoraires	870 725	755 413
Energie	450 518	432 651
Abonnement	468 822	917 437
Entretien et réparation	381 091	323 997
Gardiennage	310 147	318 967
Assurance	232 592	217 138
Vêtements de travail	89 257	22 381
Fournitures de bureaux	82 435	72 722
Dons et subventions	28 100	34 500
Frais de formation	42 040	112 767
Autres frais sur ventes	180	100
Total	12 186 594	10 562 889

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.733.751 DT contre 3.143.544 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Pertes liées aux contrôles fiscaux	2 944 764	-
Dotations aux provisions sur créances	1 483 667	1 187 563
Pertes sur créances irrécouvrables	-	1 406
Autres pertes	1 162 897	1 832 840
Pénalités de retard	142 423	63 711
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	58 024
Total	5 733 751	3 143 544

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2022 à 8.854.088 DT contre 10.034.720 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes reçus	8 661 216	9 717 158
Intérêts créditeurs	79 149	138 334
Intérêts sur prêts au personnel	113 723	70 791
Produits nets sur placements	-	108 437
Total	8 854 088	10 034 720

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.880.421 DT contre 3.723.671 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Agios sur les effets escomptés	1 024 794	127 212
Pertes sur instruments de couverture	975 542	2 630 399
Intérêts sur crédit bancaire	828 432	877 942
Obligations locatives	25 190	24 775
Indemnité de départ à la retraite	16 660	34 304
Intérêts sur comptes courants	9 803	29 039
Total	2 880 421	3 723 671

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Achats consommés	177 236 419	230 300 936
Charges de personnel	10 509 801	9 937 266
Autres charges d'exploitation	13 736 144	10 096 700
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 204 607	3 260 347
Total	205 686 971	253 595 249

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30 JUIN 2022

Les engagements hors bilan de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	38 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
Total	56 000 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution admission temporaire	1 137 000
Caution de garantie de bonne exécution	1 000 000
Caution de retenue de garantie	775 866
Caution définitive	99 117
Cautions fiscales diverses	21 760
Total	3 033 743

AMEN BANK

Nature	Montant 30/06/2022
Caution Admission temporaire	1 244 000
Caution de garantie de bonne exécution	2 000 000
Caution de retenue de garantie	590 168
Caution définitive	830 510
Caution provisoire	80 150
Total	4 744 828

UBCI

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution définitive	3 900
Total	3 900

ZITOUNA

Nature	Montant au 30/06/2022
Caution définitive	27 408 DT
Caution de retenue de garantie	29 260 DT
Total	56 668 DT

3) Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, ENNAKL AUTOMOBILES a consenti un nantissement sur 1.200.000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 3.501.835 DT au 30 juin 2022.

E. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre de 2022 se présentent comme suit :

1) Location d'un centre de logistique à la société Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10.000 m² situé à la Goulette. Le loyer au 30 juin 2022 suivant l'avenant du 1^{er} janvier 2021 s'élève à 300.000 DT HT.

2) Charges communes 2022 ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 647.064 DT HT au titre de prestations de services à fin juin 2022.

3) Achats et ventes ENNAKL AUTOMOBILES / Car Gros et opérations diverses

- La société Car Gros a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 13.590.317 DT HT net de remises à titre de vente de pièces de rechanges.
- La part de la société ENNAKL AUTOMOBILES dans les dividendes à distribuer par Car Gros sur le résultat de l'exercice 2021 est de 4.999.750 DT.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société Car Gros un montant de 8.361 DT HT au titre de réparations de véhicules.

4) Opérations réalisées avec la filiale STLV

- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 72.403 DT HT au titre de location de véhicules.
- La société STLV a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES un montant de 78.654 DT hors taxes au titre de prestations de services d'assistance, d'étude et développement.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 35.592 DT HT au titre de réparations de véhicules.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 2.778.799 DT en hors taxes net des remises.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a loué à la société STLV un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II à partir du 01/01/2022. Le loyer au 30 juin 2022 s'élève à 27.000 DT HT.

5) Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 30 juin 2022, le fonds géré déposé auprès de l'Amen SICAR est d'un montant de 6.000.000 Dinars.

Au 30 juin 2022, la charge à payer provenant de l'exercice 2021 au titre de la commission de gestion du fonds géré au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR s'élève à 60.000 DT.

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit aux produits à recevoir au 30 juin 2022 un montant de 474.257 DT à titre de plus-value latente sur fonds gérés non encore encaissée.

6) Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2022, des frais d'assurance s'élevant à 1.301.144 dinars.

7) Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société au 30 juin 2022 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JAIET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER		M. Abdelatif HAMAM	
	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général		Président	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Rémunération brute *	180 616	-	110 616	-	130 616	-	90 616	-	100 000	-

* Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

8) Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2022 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 10.000 DT.

9) Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre du premier semestre 2022, la charge s'élève à 30.000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2022.

10) Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80.000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

11) Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2022 à hauteur de 369.427 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 196.189 DT au 30 juin 2022.

12) Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2022

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2022 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 598.011 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 464.176 DT ;
- « PGH » : 123.801 DT ;
- « EL MAZRAA » : 76.142 DT ;
- « PARENIN » : 33.598 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 33.094 DT ; et
- « AMEN BANK » : 7.300 DT

13) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2022 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 18.732.673 DT TTC.

14) Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30 juin 2022 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 15.512.547 DT TTC.

15) Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2022, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8.976.586 DT.

16) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2022 à hauteur de 2.705.151 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 273.837 DT au 30 juin 2022.

17) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 3 septembre 2021, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 201.755.000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 7.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3.000.000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%^o par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 1.244.000 DT) ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 80.150 DT) ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 830.510 DT) ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 2.590.168 DT) ;
- Crédits documentaires pour un montant de 158.155 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 56.000.000 Euros.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS ARRETES AU 30 JUIN 2022
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 29 septembre 2022

Messieurs les Actionnaires de la société
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129- 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers individuels intermédiaires, ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2022, l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers individuels font apparaître un total net bilan de 329.327.078 DT, un total des capitaux propres de 152.641.235 DT y compris le résultat bénéficiaire s'élevant à 19.628.974 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers individuels intermédiaires, conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen limité de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers individuels intermédiaires ci-joints de la société **ENNAKL AUTOMOBILES S.A.** arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F.**

Expert-Partners

**Mohamed Lassaad BORJI
Partner**

**Salah MEZIOU
Managing Partner**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES SELON LES NORMES IFRS

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 Juin 2022 élaborés conformément aux normes IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes : la société Les commissaires aux comptes associés MTBF-PWC représentée par Mr Mohamed Lassaad BORJI et la société Expert Partners représentée par Mr Salah MEZIOU.

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2022	31/12/2021
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 887 090	1 465 168
Immobilisations corporelles	A1	65 586 911	65 124 029
Immeubles de placement	A2	7 065 122	7 071 689
Droits d'utilisation	A1	1 131 315	1 371 737
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	63 557 945	63 095 836
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 226 022	2 450 493
Actifs d'impôt différé	P4	2 893 527	2 311 872
Actifs non courants		144 347 932	142 890 824
Stocks	A5	94 617 228	94 691 496
Créances clients	A6	90 603 316	78 981 502
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4	1 152 151	749 000
Autres actifs courants	A7	15 233 130	8 083 106
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	15 897 412	19 959 755
Actifs courants		217 503 237	202 464 859
Total des actifs		361 851 169	345 355 683

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		130 491 621	117 852 225
Résultat consolidé		17 903 747	31 834 107
Total des capitaux propres consolidés	C1	178 395 368	179 686 332
Part des minoritaires dans les capitaux		1 909	1 633
Part des minoritaires dans le résultat		192	526
Total des intérêts minoritaires	C1	2 101	2 159
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 831 960	4 251 780
Obligations locatives	P1	852 930	952 887
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	330 529	349 991
Autres passifs non courants		994 969	-
Provision pour risques et charges	P3	5 435 706	8 049 545
Passifs non courants		11 446 094	13 604 203
Dettes fournisseurs	P5	130 368 714	111 524 197
Passif d'impôt courant	P4	4 763 426	329 890
Autres passifs courants	P6	9 015 146	7 585 341
Emprunts et dettes financières	P1	25 273 000	31 056 341
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	40 148	19 277
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 547 172	1 547 943
Passifs courants		172 007 606	152 062 989
Total passifs		183 453 700	165 667 192
Total des capitaux propres et passifs		361 851 169	345 355 683

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	256 136 946	298 564 938
Coûts des ventes	R-2	(201 852 307)	(246 786 309)
Marge brute		54 284 639	51 778 629
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(10 396 059)	(8 899 566)
Charges administratives	R-4	(13 857 907)	(15 956 037)
Autres produits	R-5	313 995	409 830
Autres charges	R-6	(4 284 410)	(2 066 005)
Résultat opérationnel		26 060 258	25 266 851
Produits financiers	R-7	3 902 908	5 086 494
Charges financières	R-8	(2 932 157)	(4 045 099)
Résultat financier net		970 751	1 041 395
Résultat avant impôt		27 031 009	26 308 246
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(9 127 070)	(9 277 087)
Résultat après impôt des activités poursuivies		17 903 939	17 031 159
Résultat net de la période		17 903 939	17 031 159
Résultat consolidé de la période		17 903 747	17 031 093
Part des minoritaires dans le résultat de la période		192	66
Résultat consolidé de base par action		0,597	0,568
Résultat consolidé dilué par action		0,597	0,568
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	462 108	(354 958)
Ecart actuariel (OCI)	P-2	8 381	(3 362)
Impôts sur les AERG	P-4	(126 363)	178 762)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		344 126	(179 558)
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		344 126	(179 558)
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	-
Résultat global de la période		18 248 065	16 851 601
Résultat global de la période consolidé		18 247 873	16 851 535
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		192	66
Résultat global consolidé de base par action		0,608	0,562
Résultat global consolidé dilué par action		0,608	0,562

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>30/06/2022</u>	<u>30/06/2021</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>		
Résultat avant impôt	27 031 009	26 308 246
Ajustements pour :		
Amortissements & provisions	3 693 657	5 804 576
Indemnité de départ à la retraite	9 790	47 216
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	999 229	2 838 490
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	-	(101 673)
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	51 868	(33 493)
Variation écart de conversion	(38 837)	(109 142)
Charge d'impôt	(9 127 070)	(9 277 087)
Variation de l'impôt différé	(708 018)	(399 803)
Variation autres passifs non courants	994 969	-
Variation de l'impôt courant	4 433 536	1 575 629
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(1 529 168)	(18 704 137)
Variation des créances clients	(12 829 734)	(35 411 138)
Variation des autres actifs courants	(7 259 289)	(3 134 866)
Variation des dettes fournisseurs	18 844 517	26 754 243
Variation des autres passifs courants	1 439 630	(895 553)
Variation de l'obligation locative	(99 957)	(83 522)
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités d'exploitation	25 906 132	(4 822 014)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(4 243 479)	(3 732 549)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	-	285 004
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(21 835)	(197 967)
Encaissements provenant des actifs financiers	-	6 071 673
Total des flux de trésorerie provenant (affectés) activités d'investissement	(4 265 314)	2 426 161
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements suite à la distribution de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassement sur emprunt et billets à ordre	(3 218 606)	(13 612 293)
Encaissement/décaissement sur crédit de gestion à court terme	(2 984 555)	14 910 398
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(25 703 161)	(18 201 895)
Variations de la trésorerie	(4 062 343)	(20 597 748)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	19 959 755	36 654 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	15 897 412	16 056 376

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES INTERMEDIAIRE CONSOLIDE

Désignations	Note s	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2020		30 000 000	120 357 622	445 882	(1 645 501)	14 083 691	1 881	163 243 575
Affectation résultat de l'exercice 2020		-	14 083 691	-	-	(14 083 691)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	4 222 019	-	4	4 222 023
Variation de l'écart de conversion		-	-	(111 488)	-	-	(2)	(111 490)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	31 834 107	526	31 834 633
31/12/2021		30 000 000	114 941 313	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 491
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	344 126	-	-	344 126
Variation de l'écart de conversion		-	-	(38 837)	-	-	-	(38 837)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	17 903 747	192	17 903 939
30/06/2022		30 000 000	127 275 420	295 557	2 920 644	17 903 747	2 101	178 397 469

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **AF CAR** exerce la même activité en côte d'ivoire pour les véhicules de la marque **SEAT**. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

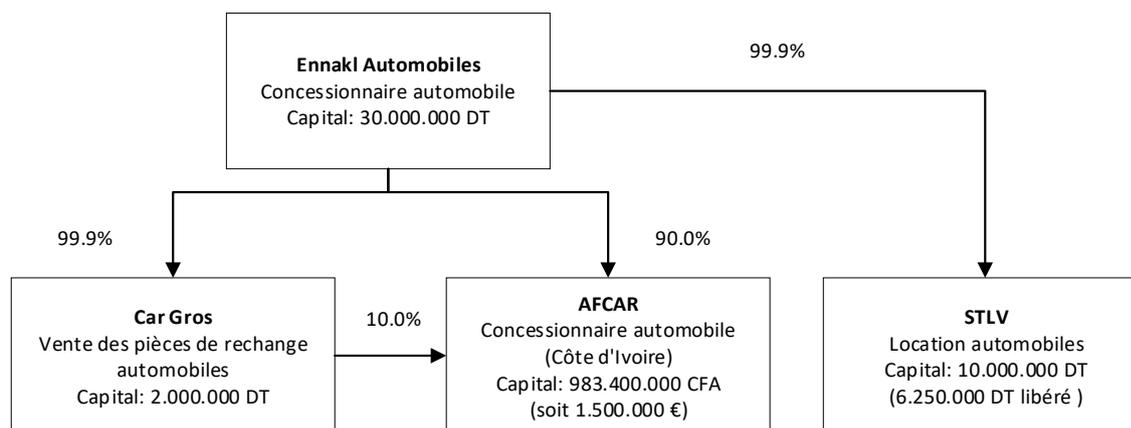
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, CUPRA et RENAULT TRUCKS et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2022 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2022, les revenus du Groupe ont enregistré une régression de 14,21% par rapport à la même période de l'année 2021 passant de 298.564.938 DT à 256.136.946 DT au 30 juin 2022. Cette baisse est justifiée par des problèmes d'approvisionnement et de logistique en raison de la pénurie mondiale de composants automobiles et notamment des semi-conducteurs. Cette pénurie a eu pour conséquence directe un ralentissement des chaînes de production et une augmentation substantielle des coûts de transport.
- Les investissements réalisés par le Groupe, durant le 1^{er} semestre de 2022, se sont élevés à 4.243.479 DT contre 3.763.322 DT à la même période de l'année 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Le 5 avril 2022, la société mère ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le Décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1.547.729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902.983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1.397.035 DT.

Au 30 juin 2022, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3.113.844 DT a fait l'objet d'une reprise et le montant du principal à payer s'élevant à 1.547.729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1.397.035 DT, soit un total de 2.944.764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe ont été élaborés conformément aux normes, amendements et interprétations IFRS applicables à la date de clôture.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

2.1. Évolution en 2022 du référentiel comptable applicable

(a) Normes, amendements, interprétations dont l'application est devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe applique :

- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » ;
- Amendements à IFRS 3 – Référence au Cadre Conceptuel.

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers intermédiaires consolidés du Groupe.

(b) Normes, amendements, interprétations dont l'application est obligatoire après le 1^{er} janvier 2022

Les principaux textes publiés par l'IASB et non encore adoptés par anticipation par le Groupe :

- Amendements à IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat : Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2023 ;

Les impacts de ces textes sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels

33,33%

- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté

pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus

reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent à partir de 2022.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;

- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquentement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 36% y compris la contribution sociale de solidarité de 1%, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 16% y compris la contribution sociale de solidarité de 1%, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 36% y compris la contribution sociale de solidarité de 1% et la filiale « AF CAR » est assujettie à l'impôt sur les bénéfices au taux de 25%). L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt ; obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.

- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le Groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	56 044 190	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 513 655
Autres	-	-	100
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 547 172

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Autres	-	-	100
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 547 943

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées

de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Créances clients	90 603 316	78 981 502
Autres actifs courants ¹	8 644 442	5 127 552
Liquidités et équivalents de liquidités	15 897 412	19 959 755
Prêts au personnel	2 610 929	2 209 361
Dépôts et cautionnements	529 581	456 590
Avances au personnel	287 184	215 459
Total des actifs financiers au coût amorti	118 572 864	106 950 219
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 557 945	63 095 836
Total des actifs financiers	182 130 809	170 046 055

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 104 960	35 307 884
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	139 267 211	118 995 708
Total des passifs financiers au coût amorti	168 372 171	154 303 592
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 547 172	1 547 943
Total des passifs financiers	170 919 343	155 851 535

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables compris entre TMM + 1,85 % et TMM + 2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	30 juin 2022	31 décembre 2021
B	443 009	185 304
B-	27 605	19 095
B2	4 234 028	8 938 222
Ba2	1 349 066	3 289 722
BB+	3 327 332	5 094 186
Non notées	(2 404 545)	(397 777)
Total	6 976 495	17 128 752

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 juin 2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	3 198 094	932 776	4 586 560	-
Crédits leasing	16 499	-	-	-
Billets à ordre	8 976 586	-	-	-
Effets escomptés et non échus	12 632 125	-	-	-
Total	24 823 304	932 776	4 586 560	-

¹ Echéances y compris les intérêts.

31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	1 759 231	5 277 693	4 800 139	398 831
Crédits leasing	81 622	40 607	-	-
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	-	-
Total	26 433 881	5 318 300	4 800 139	398 831

¹ Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 28.536 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 juin 2022	31 décembre 2021
Emprunts	29 104 960	35 307 884
Créditeurs et autres créditeurs divers	139 267 211	118 995 708
Liquidités et équivalents de liquidités	(15 897 412)	(19 959 755)
Dettes nettes	152 474 759	134 343 837
Total capitaux propres	178 397 469	179 688 491
Total capital	330 872 228	314 032 328
Gearing ratio	46%	43%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions (*)	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2022	63 024	20 000	2 965 569	9 648 736	45 803 431	2 235 576	1 287 057	10 266 945	1 741 585	8 035 848	69 804	22 225 000	1 266 204	609 849	1 334 509	107 573 137
Acquisitions	-	-	50 122	-	330	153 748	-	2 317 611	76 993	20 844	22 440	97 111	-	1 092 448	411 832	4 243 479
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(68 510)	-	-	-	-	-	-	-	(68 510)
Reclassifications	-	-	-	-	-	(1 582)	-	-	1 582	-	-	-	-	-	-	-
30/06/2022	63 024	20 000	3 015 689	9 648 736	45 803 763	2 387 742	1 287 057	12 516 046	1 820 160	8 056 692	92 244	22 322 111	1 266 204	1 702 296	1 746 342	111 748 107

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe ont été traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STL.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport (**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions (*)	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2022	(62 924)	(17 242)	(2 837 768)	-	(12 214 443)	(1 646 899)	(736 605)	(3 426 148)	(1 117 494)	(5 210 548)	(68 195)	(11 829 018)	(444 919)	-	-	(39 612 203)
Dotation de l'exercice	(100)	(2 758)	(37 174)	-	(1 055 636)	(112 999)	(130 145)	(752 838)	(63 760)	(208 102)	(6 848)	(1 070 332)	(110 277)	-	-	(3 550 969)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	-	20 382	-	-	-	-	-	-	-	20 382
30/06/2022	(63 024)	(20 000)	(2 874 942)	-	(13 270 079)	(1 759 898)	(866 750)	(4 158 604)	(1 181 254)	(5 418 650)	(75 043)	(12 899 350)	(555 196)	-	-	(43 142 790)
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2021	100	2 758	127 801	9 648 736	33 588 988	588 677	550 452	6 840 797	624 091	2 825 300	1 609	10 395 982	821 285	609 849	1 334 509	67 960 934
30/06/2022	-	-	140 749	9 648 736	32 533 682	627 844	420 307	8 357 442	638 906	2 638 042	17 201	9 422 761	711 008	1 702 297	1 746 341	68 605 316

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2022 7.065.122 DT contre 7.071.689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(127 364)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 065 122	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Revenus des terrains	-	-
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2022 à 63.557.945 DT contre 63.095.836 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Amen Bank	50 363 648	50 846 887
Fonds gérés SICAR	7 513 655	7 395 053
ATL	5 680 542	4 853 796
Autres	100	100
Total	63 557 945	63 095 836

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.226.022 DT contre 2.450.493 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 696 441	1 993 903
Dépôts et cautionnements	1 015 245	1 099 101
Total	2 711 686	3 093 004
Provisions sur dépôts et cautionnements	(485 664)	(642 511)
Total	2 226 022	2 450 493

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2022 à 1 152 151 DT contre 749 000 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Avances au personnel	287 184	215 459
Prêts au personnel (CT)	914 488	583 062
Sous-total	1 201 672	798 521
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 152 151	749 000

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	914 488	1 696 441	2 610 929
Avances au personnel	287 184	-	287 184
Dépôts et cautionnements	-	1 015 245	1 015 245
Sous total	1 201 672	2 711 686	3 913 358
Provisions	(49 521)	(485 664)	(535 185)
Total	1 152 151	2 226 022	3 378 173

Au 31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	215 459	1 993 903	2 209 362
Avances au personnel	583 062	-	583 062
Dépôts et cautionnements	-	1 099 101	1 099 101
Sous total	798 521	3 093 004	3 891 525
Provisions	(49 521)	(642 511)	(692 032)
Total	749 000	2 450 493	3 199 493

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2022 à 94.617.228 DT contre 94.691.496 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Volkswagen	13 101 111	31 010 204
Volkswagen Utilitaires	3 444 789	929 377
Audi	12 664 476	744 277
Porsche	162 767	1 784 175
SEAT	8 371 396	4 957 165
SKODA	4 487 443	5 674 364
Renault Trucks	1 394 106	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	32 646 111	33 250 286
Stock de pièces de rechange	20 380 290	17 850 698
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 060 776	1 140 967
Stock véhicules d'occasion	619 025	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	8 901	23 451
Sous-total	99 555 472	98 026 305
Provision pour dépréciation stocks	(4 938 244)	(3 334 809)
Total	94 617 228	94 691 496

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 90.603.316 DT contre 78.981.502 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Effets escomptés non échus	12 632 125	24 593 028
Effets à recevoir	41 777 614	37 161 066
Clients ordinaires	39 794 638	19 268 595
Clients travaux en cours	853 187	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	165 548	229 483
Sous-total	96 202 943	83 373 208
Provisions sur les clients	(5 599 627)	(4 391 706)
Total	90 603 316	78 981 502

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 15.233.130 DT contre 8.083.106 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	5 060 531	2 211 311
Reports d'impôts et taxes	7 801 834	3 018 791
Produits à recevoir	2 141 372	3 130 133
Débiteurs divers	46 551	214 679
Charges constatées d'avance	1 528 157	744 243
Sous-total	16 578 445	9 319 157
Provisions sur les autres actifs courants	(1 345 315)	(1 236 051)
Total	15 233 130	8 083 106

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2022 à 15.897.412 DT contre 19.959.755 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Banques créditrices	6 976 495	17 128 752
Liquidités disponibles chez les intermédiaires en bourse	3 655 633	-
Effets à l'encaissement	2 935 581	2 689 546
Caisses	37 496	30 951
Régie d'avance et accréditifs	2 292 207	110 506
Total	15 897 412	19 959 755

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2020	(1 645 501)
Gains actuariels	504 278
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 105 340
Impôts différés sur les AERG ¹	(2 387 599)
Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	8 381
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	462 108
Impôts différés sur les AERG ¹	(126 363)
Solde au 30 juin 2022	2 920 644

¹ y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives :

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2022 à 29.104.960 DT contre 35.308.121 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

30/06/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	2 801 468	-	2 801 468
Emprunts Amen Bank	846 322	3 831 960	4 678 282
Crédit de gestion Amen Bank	12 632 125	-	12 632 125
Billets à ordre	8 976 586	-	8 976 586
Crédits leasing	16 499	-	16 499
Total	25 273 000	3 831 960	29 104 960
31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	5 506 619	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank	834 308	4 251 780	5 086 088
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	24 593 028
Crédits leasing	122 149	-	122 149
Autres	237	-	237
Total	31 056 341	4 251 780	35 308 121

Les obligations découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 852.930 DT au 30 juin 2022 contre un solde de 952.887 DT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2022 :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(2 705 151)	-	-	2 801 468
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 251 780	-	(419 820)	-	3 831 960
Courant	834 308	(407 806)	419 820	-	846 322
Billets à ordre					
Courant	-	-	-	8 976 586	8 976 586
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	12 632 125	12 632 125
Leasing					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	122 149	(105 650)	-	-	16 499
Total courant	31 056 104	(27 811 635)	419 820	21 608 711	25 273 000
Total Non-courant	4 251 780	-	(419 820)	-	3 831 960

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt ¹	30/06/2022	31/12/2021
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	2 801 468	5 506 619
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2,00%	4 678 282	4 993 278
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	-	92 810
Crédit de Gestion Amen Bank (CAR Gros)	12 mois	3 500 000	TMM +1,50%	-	-
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	122 149	TMM +1,50%	8 976 586	-
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	16 499	122 149
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1,00% TMM +1,50%	12 632 125	24 593 028
Total				29 104 960	35 307 884

¹ Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2022 à 370.677 DT contre 369.268 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	369 268	760 023
Coût des services rendus	11 624	71 513
Charge financière	17 443	73 965
Gain/perte actuarielle (OCI)	(8 381)	(504 278)
Remboursements	(19 277)	(31 955)
Fin de l'exercice	370 677	369 268

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.435.706 DT contre 8.049.545 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	5 435 706	8 049 545
Total	5 435 706	8 049 545

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2022 à 5.132.910 DT et 2.239.383 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2022 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	ENNAKL	CARGROS	AF CAR	STLV	Total
Provision pour départ à la retraite	127 892	2 467	-	-	130 359
Provision pour litiges	609 453	-	-	-	609 453
Moins-value sur titres	1 455 975	-	-	-	1 455 975
Pertes de change latentes	239 377	30 274	-	-	269 651
Instruments de couverture	835 952	36 013	-	-	871 965
Marge ICO	606 836	202 278	-	-	809 114
Contrats de location	29 166	-	-	21 926	51 092
Provisions sur les stocks et cautions	197 827	-	-	737 474	935 301
Total des actifs d'impôts différés	4 102 478	271 032	-	759 400	5 132 910
Gains de change latents	(1 162 455)	-	-	-	(1 162 455)
Produits à recevoir	(43 957)	-	-	-	(43 957)
Amortissements différés	(1 032 971)	-	-	-	(1 032 971)
Total des passifs d'impôts différés	(2 239 383)	-	-	-	(2 239 383)
Solde net	1 863 095	271 032	-	759 400	2 893 527

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31/12/2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30/06/2022
Provision pour départ à la retraite	129 803	3 257	(2 701)	130 359
Provision pour litiges	743 616	(134 163)	-	609 453
Moins-value sur titres	1 579 637	-	(123 662)	1 455 975
Pertes de change latentes	470 943	(201 292)	-	269 651
Marge ICO	712 185	96 929	-	809 114
Gains de change latents	(960 323)	(202 132)	-	(1 162 455)
Produits à recevoir	(38 392)	(5 565)	-	(43 957)
Instruments de couverture	516 980	354 985	-	871 965
Amortissements différés	(1 144 245)	111 274	-	(1 032 971)
Provisions sur les stocks et cautions	254 291	681 010	-	935 301
Contrats de location	47 377	3 715	-	51 092
Total	2 311 872	708 018	(126 363)	2 893 527

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinar Tunisien	2022
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	27 031 009
Taux d'impôt	36%
Impôt sur les sociétés (théorique)	9 731 163
Effet des :	
Provisions non déductibles	(667 857)
Produits non imposables	(6 207 606)
Minimum d'impôt	1 343
Autres charges non déductibles	6 739 404
Filiales imposées à des taux différents	(469 376)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	9 127 071

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	329 890
Charge d'impôt exigible de 2022	9 835 089
Paiement d'impôts en 2022	(5 401 553)
Passif d'impôt courant au 30 juin 2022	4 763 426

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2022 130.368.714 DT contre 111.524.197 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	102 516 450	104 299 071
Fournisseurs locaux	25 103 461	5 008 555
Fournisseurs, factures non parvenues	2 090 722	1 684 014
Fournisseurs, retenues de garantie	363 049	375 433
Fournisseurs, effets à payer	295 032	157 124
Total	130 368 714	111 524 197

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2022 à 9.015.146 DT contre 7.585.341 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 749 889	3 945 715
CNSS	1 421 401	1 338 672
Provisions pour congés payés	958 883	808 550
Etat, impôts et taxes à payer	787 045	965 238
Créditeurs divers	126 317	157 980
Assurance Groupe	487 758	251 356
Produits constatés d'avance	115 358	113 830
Débours sur douanes	363 204	-
Avances reçues des clients	1 291	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	9 015 146	7 585 341

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.547.172 DT contre 1.547.943 DT au 31 décembre 2021 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2022 à 256.136.946 DT contre 298.564.938 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Ventes de véhicules neufs	210 598 851	260 545 650
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	38 202 485	31 207 442
Ventes de travaux atelier	1 380 691	1 496 258
Locations de véhicules	1 888 840	1 096 107
Ventes de véhicules utilisés	3 952 380	3 986 563
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	86 612	156 955
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 739	67 225
Ventes de carburants	8 348	8 738
Total	256 136 946	298 564 938

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2022 à 201.852.307 DT contre 246.786.209 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Coût des véhicules neufs vendus	164 978 879	218 926 206
Coût des véhicules d'occasion vendus	3 880 605	3 892 817
Coût des pièces de rechange vendues	31 541 827	22 284 525
Achats d'accessoires et de consommables	431 335	682 745
Travaux extérieurs	91 423	76 093
Charges du personnel direct	928 238	923 923
Total	201 852 307	246 786 309

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2022 à 10.396.059 DT contre 8.899.566 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Autres frais sur ventes	1 340 608	1 096 589
Frais de déplacements	480 312	208 338
Charge de personnel	6 752 454	5 958 472
Publicité et insertions	1 186 205	1 141 870
Consommables	156 326	191 498
Location diverses	104 121	58 787
Cadeaux, réceptions et restaurations	125 423	46 012
Honoraires	56 303	130 503
Redevances et royalties	194 307	67 497
Total	10 396 059	8 899 566

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2022 à 13.857.907 DT contre 15.956.037 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Charge de personnel	4 825 262	4 975 447
Dotation aux amortissements	3 557 539	2 878 955
Impôts et taxes	841 471	1 042 080
Honoraires	718 567	647 047
Energie	438 910	323 982
Frais bancaire	2 527 692	1 020 455
Entretien et réparation	638 407	534 955
Assurance	504 945	418 112
Gardiennage	316 598	331 787
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 221 078	463 107
Dotations aux provisions sur créances	1 678 443	2 291 061
Reprises de provisions sur créances	(276 587)	-
Reprises de provisions pour risques et charges	(5 075 561)	(434 851)
Abonnement	480 498	933 677
Fournitures de bureaux	112 298	87 201
Frais de formation	42 040	112 767
Vêtements de travail	100 028	33 480
Dons et subventions	35 450	36 800
Frais de télécommunications	126 702	224 406
Autres frais administratifs	44 127	35 569
Total	13 857 907	15 956 037

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2022 à 313.995 DT contre 409.830 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Produits non récurrents	33 212	97 256
Profits sur cessions d'immobilisations	1 446	91 517
Location	36 000	36 000
Ristournes TFP	174 119	62 791
Remboursements d'assurance	46 446	37 183
Autres services	22 772	85 083
Total	313 995	409 830

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2022 à 4.284.410 DT contre 2.066.005 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Pertes sur cessions d'immobilisations	53 314	58 023
Pénalités de retard	147 576	74 115
Autres pertes	4 083 228	1 931 910
Pertes sur créances irrécouvrables	292	1 957
Total	4 284 410	2 066 005

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2022 à 3.902.908 DT contre 5.086.494 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes reçus	3 661 466	4 717 408
Intérêts créditeurs	110 809	168 555
Intérêts sur prêts au personnel	125 684	89 373
Produits nets sur placements	4 949	111 158
Total	3 902 908	5 086 494

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2022 à 2.932.157 DT contre 4.045.099 DT au 30 juin 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Intérêts sur comptes courants	55 100	95 016
Intérêts sur escomptes d'effets	1 024 794	127 212
Intérêts sur emprunts	835 590	917 485
Charges financières	-	29 913
Pertes sur instruments de couverture	999 230	2 838 490
Charge financière - IDR	17 443	36 983
Total	2 932 157	4 045 099

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2022	30/06/2021
Achats consommés	201 898 468	243 651 777
Salaires, traitements et avantages du personnel	12 432 920	11 735 105
Autres charges d'exploitation	5 882 599	4 879 844
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 707 474	6 794 906
Impôts, taxes et versements assimilés	841 471	1 042 080
Honoraires	703 053	736 531
Total	225 465 985	268 840 243

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2022, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

Fonds gérés déposés auprès de l'Amen SICAR et rémunérations

Au 30 juin 2022, le fonds géré déposé auprès de l'Amen SICAR est d'un montant de 6.000.000 dinars. Au 30 juin 2022, la charge à payer provenant de l'exercice 2021 au titre de la commission de gestion du fonds gérés au taux de 1% au profit de l'Amen SICAR s'élève à 60.000 DT.

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit aux produits à recevoir au 30 juin 2022 un montant de 474.257 DT à titre de plus-value latente sur fonds gérés non encore encaissée.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » a encouru auprès des « Assurances COMAR », au 30 juin 2022, des frais d'assurance s'élevant à 1 301 144 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80.000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Souscription de billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2022, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8.976.586 DT.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre de 2022 à hauteur de 2.705.151 DT.

Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 273.837 DT au 30 juin 2022.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées Groupe Amen Bank et Groupe PGH au 30 juin 2022 :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2022 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 598.011 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 464.176 DT ;
- « PGH » : 123.801 DT ;
- « EL MAZRAA » : 76.142 DT ;
- « PARENIN » : 33.598 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 33.094 DT ; et
- « AMEN BANK » : 7.300 DT

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2022 financées par la société TLF

La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2022 pour un montant total de 18.732.673 DT TTC.

Opérations de ventes par leasing réalisées en 2021 financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2021 pour un montant total de 15 512 547 DT TTC.

Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

Le 28 février 2020, la société **ENNAKL AUTOMOBILES** à contracté un prêt à moyen terme auprès de l'**Amen Bank** pour un montant de 6 000 000 DT aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : TMM+2%
- Commission d'étude et montage 0,3%
- Durée : 7 ans, soit 84 mois

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2022 à hauteur de 369.427 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 196.189 DT au 30 juin 2022.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 3 septembre 2021, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 201.755.000 DT détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 7.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9.000.000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3.000.000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%^o par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 1.244.000 DT) ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 80.150 DT) ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 830.510 DT) ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1.000.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 2 590 168 DT) ;
- Crédits documentaires pour un montant de 158.155.000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois (L'encours au 30 juin 2022 s'élève à 56.000.000 Euros).

Rémunérations servies aux dirigeants ENNAKL AUTOMOBILES

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30 juin 2022 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE Directeur Général		M. Ahmed Maher JAIET Directeur Général Adjoint		M. Mohamed Habib LASREM Directeur Général Adjoint		M. Laâroussi BEN YEDDER Secrétaire Général		M. Abdelatif HAMAM Président	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
	Rémunération brute *	180 616	-	110 616	-	130 616	-	90 616	-	100 000

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit en 2022 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 10.000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre du premier semestre 2022, la charge s'élève à 30.000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2022.

B) Société filiale GAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès de la COMAR au 30 juin 2022 des frais d'assurance s'élevant à 136.305 DT.

C) Société filiale STLV

Prêt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

En 2019, la société « STLV » a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 25/09/2019
- Principal : 1.500.000 dinars
- Mode de paiement : Mensuel
- Durée : 3 ans
- Taux d'intérêt : TMM+2,75%

Une tranche de 215.800 DT a été débloquée sur cet emprunt en 2020. Les charges financières encourues en 2022 relatives à cette tranche de l'emprunt ont totalisé 3.515 DT.

Les remboursements relatifs à cette tranche de l'emprunt réalisés en 2021 ont totalisé 34.509 DT. Au 30 Juin 2022, le montant en principal non encore échus correspondant s'élève à 54.432 DT.

Emprunts leasing auprès de Tunisie Leasing et Factoring

La société STLV a conclu un contrat de leasing relatif à l'acquisition de matériel de transport au cours des exercices antérieurs pour un montant de 284.295 DT avec un taux effectif global de 12.26%. Au 30 juin 2022, les charges financières relatives à ce contrat ont totalisé un montant de 3.644 DT et le montant en principal non encore échus correspondant s'élève à 16.499 DT.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1^{er} semestre 2022, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 259.267 DT.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV

Nature de la rémunération brute	AHMEDAZIZ BEN HAJ ROMDHANE Directeur Général ADJOINT	
	Charges ¹	Passifs
Salaire et primes	79 232	-

¹ Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature voitures de fonction et quotas d'essence

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2022 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2022 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit
ENNAKL AUTOMOBILES	AMEN BANK	38 000 000 EUR
ENNAKL AUTOMOBILES	ATB	6 000 000 EUR
ENNAKL AUTOMOBILES	BIAT	12 000 000 EUR
CAR GROS	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
CAR GROS	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

BIAT

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	1 137 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions de garantie	1 000 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (retenue de garantie)	775 866
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions définitives	99 117
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions fiscales diverses	21 760
	Total	3 033 743

AMEN BANK

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	1 244 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions de garantie	2 000 000
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (retenue de garantie)	590 168
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution définitives	830 510
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions (admission temporaire)	80 150
STLV	Cautions bancaires	267 523
	Total	5 012 351

UBCI

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Cautions définitives	3 900
	Total	3 900

ZITOUNA

Société	Nature	Montant en DT au 30/06/2022
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution définitive	27 408
ENNAKL AUTOMOBILES	Caution (retenue de garantie)	29 260
	Total	56 668

4) Nantissement :

En garantie du remboursement de l'emprunt contracté auprès de la banque Attijari, la société **ENNAKL AUTOMOBILES** a consenti un nantissement sur 1.200.000 actions Amen Bank, il est à signaler que le résiduel des actions nanties en faveur de la banque doit toujours couvrir 125% du montant de l'encours de l'emprunt, soit 3.501.835 DT au 30 juin 2022.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2022 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 29 septembre 2022

Messieurs les Actionnaires du Groupe
Ennakl Automobiles
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES SA» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2022, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2021, un total bilan consolidé de 361.851.169 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 178.395.368 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 17.903.747 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner